

## France - Discussion thématique (thème de la présidence) :

### Le rôle de l'industrie dans les transferts internationaux responsables d'armes classiques

Lundi 21 août 2023 / 10h00 – 13h00

Madame la présidente,

Nous vous remercions d'avoir mis l'accent, dans le cadre du thème de votre présidence, sur le rôle de l'industrie dans les transferts responsables.

**Bien que seuls les Etats puissent être parties au TCA, l'industrie, dans toute sa diversité, constitue un acteur à part entière dans sa mise en œuvre, et ce à toutes les étapes du transfert des armes.**

Le rôle de l'industrie est essentiel dans le système français de contrôle des exportations car celui-ci repose en particulier sur la responsabilisation des industriels de l'armement, tenus de respecter de nombreuses obligations au titre de la législation et de la réglementation nationales.

En parallèle, l'industrie est associée à la mise en œuvre du contrôle et à ses évolutions par le biais d'un dialogue régulier avec l'Administration, au cours duquel elle peut lui faire part de ses questions, propositions ainsi que des éventuelles difficultés rencontrées. Des groupes de travail réunissent à cet effet les groupements d'industries et les autorités de contrôle plusieurs fois par an.

Les acteurs privés peuvent également mettre leur expérience et leur expertise au profit de la communauté internationale. Ils apportent une **expertise technique précieuse, permettant, entre autres, de s'assurer que la réglementation soit adaptée aux spécificités de ce type de transactions et applicable par toutes les parties prenantes**. La participation des industriels à ces efforts permet notamment de démontrer que le TCA ne vise pas à interdire ou entraver le commerce international des armes classiques, mais à les responsabiliser. En outre, en instituant au niveau international des dispositions juridiques aux fins de la réglementation de ce commerce, le TCA facilite une convergence progressive des dispositifs nationaux de contrôle des Etats parties, ce qui permet aux industriels d'inscrire leurs activités dans un cadre plus clair, prévisible et transparent, mais contribue également à égaliser les conditions de fonctionnement du marché.

Madame la présidente,

Permettez-moi de terminer cette intervention par souligner que la France souscrit aux recommandations formulées dans votre document. Nous vous transmettrons également par écrit des propositions d'amendements à la partie introductive du document, qui selon nous permettent de bien mettre en relief la distinction qu'il convient d'opérer entre d'une part les obligations qui s'imposent aux Etats en qualité de parties au Traité, et d'autre part les mesures qui s'appliquent aux autres acteurs.

Je vous remercie./.